

La DLU wallonne fâche Ecolo

FISCALITÉ Pour Stéphane Hazée, « la Wallonie s'est couchée devant le fédéral »

ENTRETIEN

En juillet, le gouvernement fédéral annonçait une nouvelle opération de régularisation fiscale, sous la forme d'une quatrième Déclaration libératoire unique (DLU). Les entités fédérées ont signé un accord de coopération qui les implique dans le processus. En Wallonie, le budget 2017 prévoit 35 millions de recettes. Le gouvernement PS-CDH s'attire les foudres d'Ecolo par la voix de Stéphane Hazée, le chef de groupe.

Que reprochez-vous au gouvernement wallon ?

De se coucher devant le fédéral et d'oublier toute perspective de justice fiscale... C'est surtout le revirement de l'exécutif qui nous choque.

Comment cela ?

Ces opérations de régularisation restent une forme de complaisance à l'égard des fraudeurs. Aujourd'hui, elles se justifient d'autant moins que la lutte contre la fraude s'intensifie enfin au niveau international. Les choses vont enfin dans le bon sens même si en Belgique, les moyens restent insuffisants... En novembre 2015, j'avais interrogé Christophe Lacroix, le ministre du Budget, et il avait été très clair : la Wallonie ne collaborerait pas à une nouvelle DLU décidée par le fédéral. J'étais satisfait.

Mais cette fois, le fédéral a

besoin des Régions...

Le Conseil d'Etat a dit que le gouvernement fédéral devait conclure un accord de coopération avec les entités fédérées. La sixième réforme de l'Etat est passée par là. Les Régions gèrent désormais les droits de succession par exemple. Il y a un an cependant, le ministre me répondait précisément ceci : « Il n'y a plus de raisons valables de permettre aux fraudeurs de régulariser leurs situations via une nouvelle opération. » Je pensais qu'on en resterait là. On est loin du compte...

Quels sont les éléments qui vous heurtent dans l'accord ?

En novembre, le gouvernement wallon a finalement ouvert la porte à une nouvelle DLU. Mais à ses conditions : une opération limitée à une seule année civile, des amendes en hausse... En outre, les Wallons voulaient obtenir dans la foulée un accord sur le litige autour du financement des hôpitaux. En commission du budget le 5 décembre dernier, je suis tombé de haut : l'accord est conclu et aucune de ces conditions n'est maintenue.

Le gouvernement wallon n'a rien obtenu en échange de sa collaboration ?

Rien ! Pour les hôpitaux, la chose est connue. Mais le ministre nous a surtout indiqué

que la nouvelle DLU porterait bien sur quatre années. Elle reste donc quasi permanente, ce qui permet aux fraudeurs de s'organiser. En outre, les amendes vont de 37 à 40 %, les taux déjà prévus avant la conclusion de l'accord de coopération. J'attends des explications lors du débat sur le décret d'assentiment de cet accord.

Conclusion de cette séquence ?

Comme dans d'autres dossiers, la Wallonie fait de la musculation puis s'aplatit devant le fédéral. Sur le fond, la fraude fiscale a encore de beaux jours devant elle... ■

Propos recueillis par
ERIC DEFFET

CONTEXTE

Quatrième version

DLU. Depuis 2003, le citoyen belge s'est familiarisé avec ces trois lettres. Pour la première fois alors, le gouvernement fédéral de l'époque accouchait d'une Déclaration libératoire unique. Cette opération de régularisation fiscale visait à convaincre ceux qui ont contourné la législation fiscale de rentrer dans le rang et d'éviter d'éventuelles poursuites pénales. Le gouvernement de Charles Michel a décidé d'une quatrième version de cette procédure.

E.D.